

3. ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (OAP)

3.1 OAP sectorielles

3.1.2 OAP Coeur de Pays

3.1.2.a OAP des villes du Cœur de Pays

3.1.2.a.5 Jurançon



Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Approuvé en conseil communautaire le 19 décembre 2019

Dernières évolutions

Modification n°2 le 30 mars 2023

Révision allégée n°1 le 30 mars 2023 (aménagement de la plaine des sports et des loisirs à Poey-de-Lescar)

Mise en compatibilité n°1 le 30 mars 2023 (réalisation d'une centrale photovoltaïque à Lescar)

Les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) visent à définir des intentions d'aménagement sur un secteur donné afin de garantir un développement cohérent des quartiers à enjeux de la commune. L'ensemble des OAP s'appuie sur le guide transversal 3.1.1 pour favoriser un urbanisme de qualité.

Le développement des zones faisant l'objet d'orientations d'aménagement et de programmation sera organisé dans le temps. En effet, les zones situées les plus près du centre-bourg ou du centre-ville de chaque commune seront urbanisées de manière prioritaire.

En compatibilité avec les orientations du Programme Local de l'Habitat (PLH), le développement de cette offre abordable s'inscrira dans une géographie préférentielle marquée par les cœurs de bourgs, ou centres-villes, une desserte en transport en commun, la proximité des équipements et services. Le bilan du PLH permettra d'actualiser et d'ajuster les zones à développer et de définir de nouvelles priorités.

De plus, le développement de ces zones dépendra des capacités de traitement des effluents par les systèmes d'assainissement et s'inscrira dans le calendrier de mise en œuvre programmée des systèmes d'assainissement validé dans le schéma d'assainissement de la CAPBP.

SOMMAIRE

**IDENTIFICATION DES SITES À
ENJEUX COMMUNAUX** **4**

**SCHÉMA DE SECTEUR CŒUR DE
PAYS 2030** **5**

OAP SECTORIELLES **6**

Jurançon - Gaston Cambot **6**

Jurançon - Henri IV **10**

Jurançon - Supermarché **14**

Jurançon - Entrée de ville Ouest **18**

IDENTIFICATION DES SITES À ENJEUX COMMUNAUX

L'identification des sites à enjeux communaux est basée sur l'analyse fine des documents d'urbanisme actuellement en vigueur. Une carte de recollement des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) présentées dans les documents communaux a ainsi été le premier support d'identification de ces sites. Cette carte a été par la suite complétée dans un premier temps par les entretiens communaux en mairies, qui ont permis d'identifier d'autres sites prioritaires à l'échelle des communes, puis par les ateliers thématiques, durant lesquels ces sites ont été questionnés en fonction des différents thèmes abordés.

Ces sites ont été retenus car ils représentent pour l'agglomération un potentiel de développement et/ou de renouvellement urbain important majeur. Ils sont fléchés par les communes comme sites prioritaires d'intensification urbaine au sein du TUC, et feront, pour les plus pertinents d'entre eux, l'objet d'OAP sectorielles au sein du PLUi en cours d'élaboration.

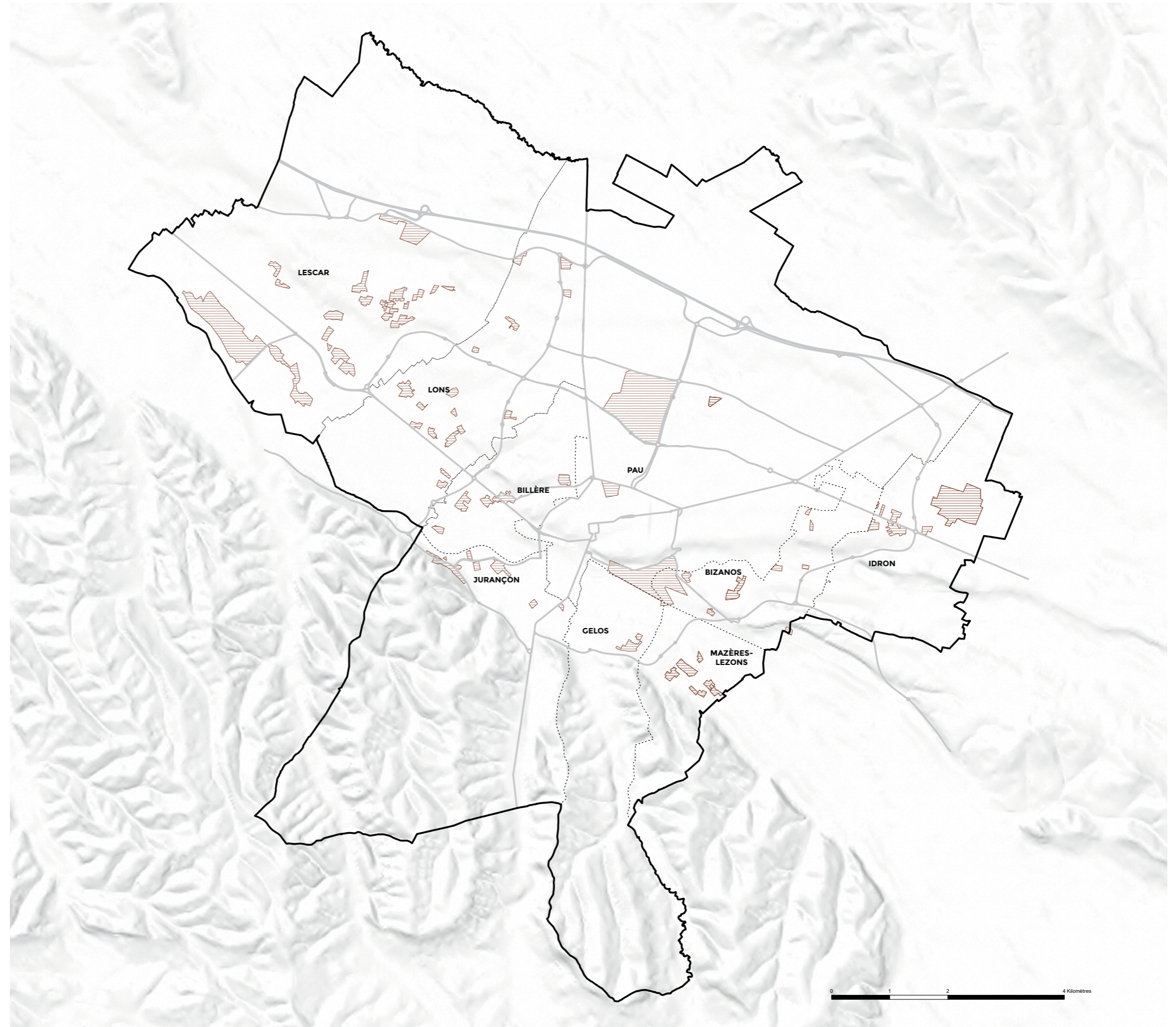


SCHÉMA DE SECTEUR CŒUR DE PAYS 2030

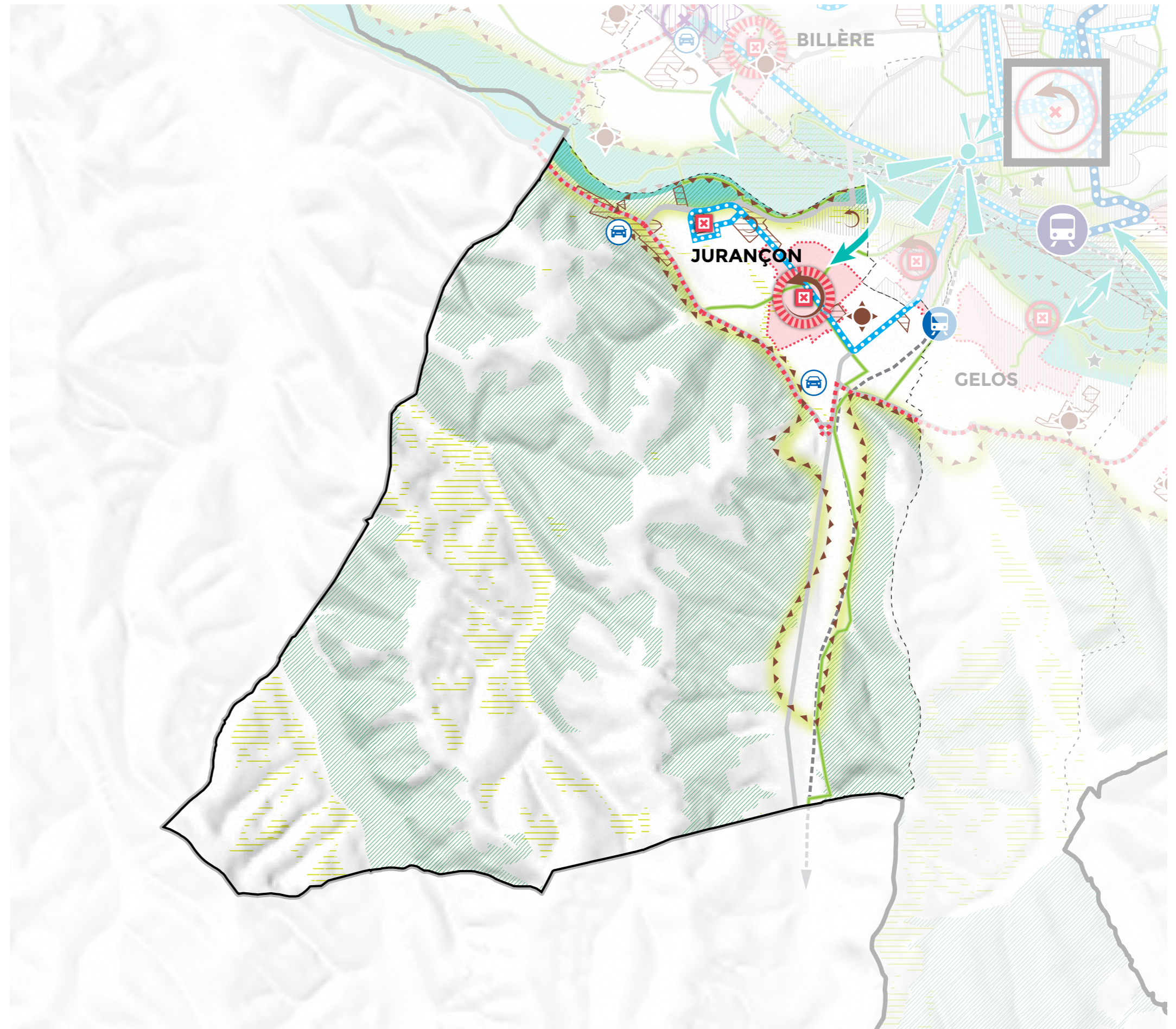
La commune de Jurançon présente une centralité vivante qu'il semble essentiel de conforter et de développer, notamment autour de la place de la mairie.

Les opérations tiroirs d'ores et déjà enclenché par la mairie sur ses équipements publics ont permis de dessiner plusieurs polarités équipées et structurées sur le territoire communal, qui continue de se développer autour de différents projets.

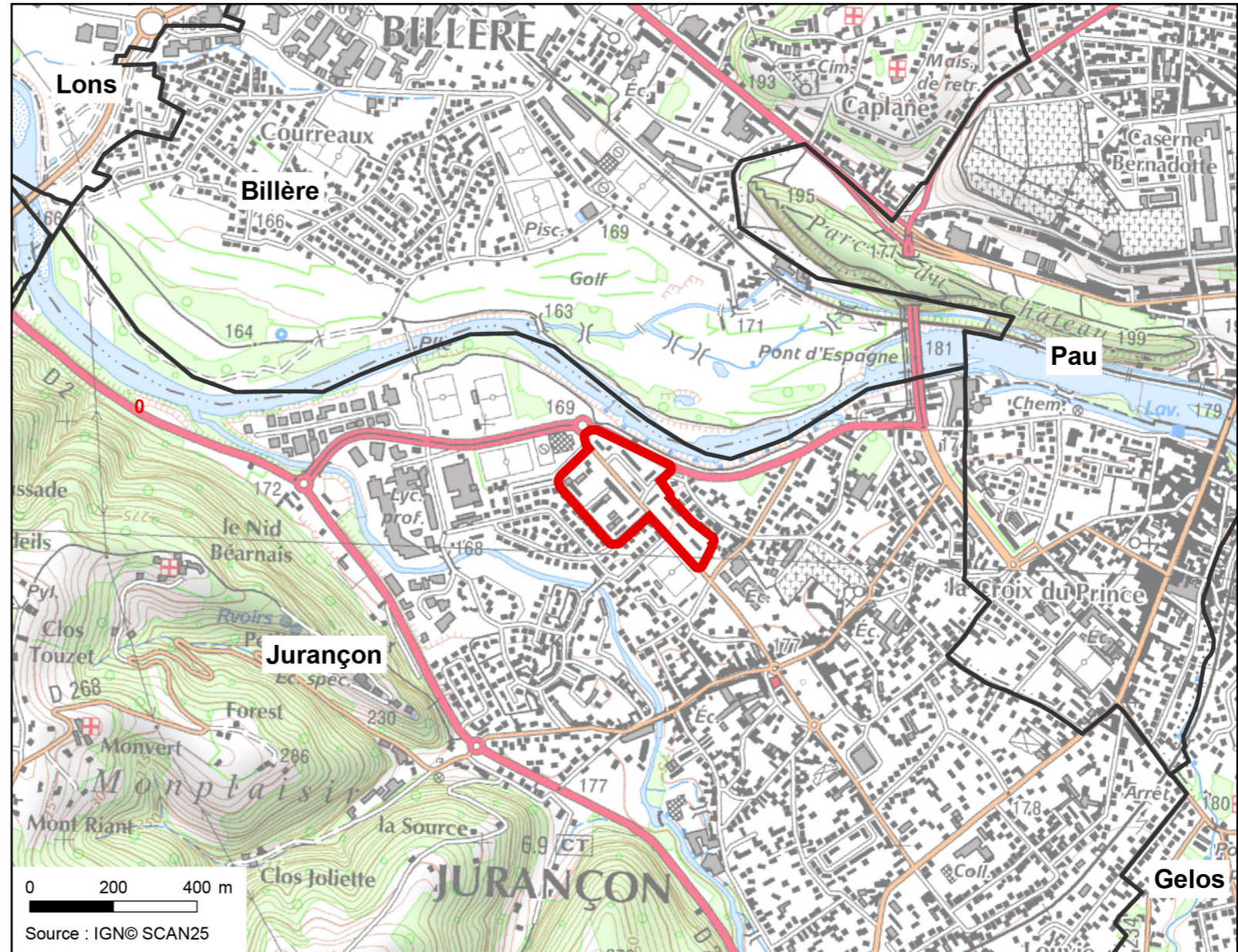
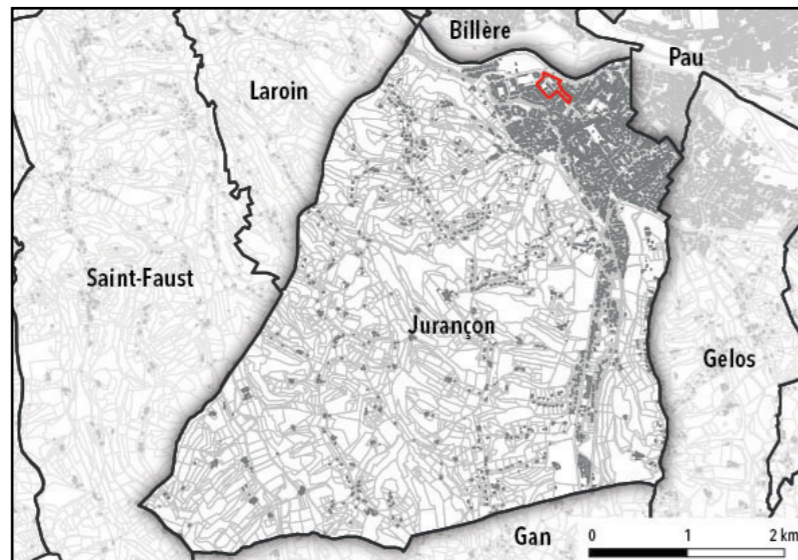
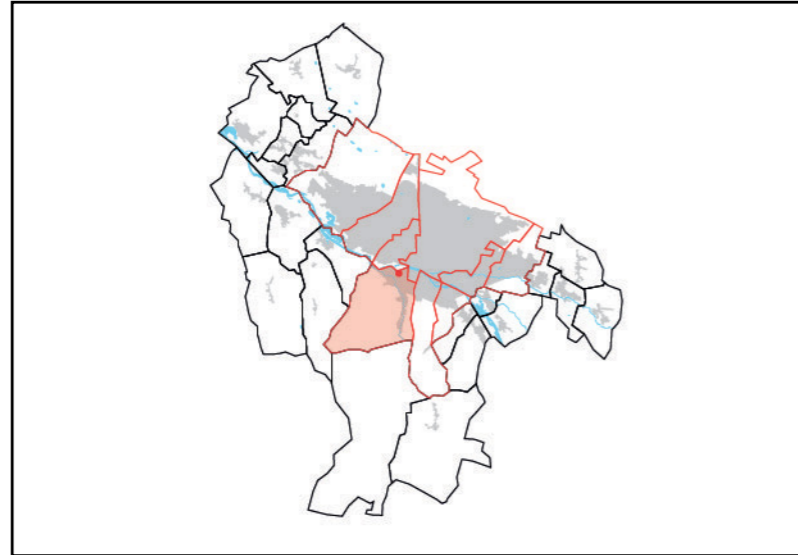
La thématique des mobilités est très présente sur cette commune, desservie par la ligne 2 à haute fréquence. Des aménagements qualitatifs y ont été installés afin d'accompagner le développement et la structuration de cette ligne, d'en améliorer la visibilité auprès des habitants et de favoriser la cohabitation des différents moyens de transport le long des axes structurants.

La commune de Jurançon accueille deux entrées urbaine qu'il convient de caractériser. L'entrée Sud, par la route de Gan, sera étudiée dans le cadre de l'OAP traitant des entrées d'agglomération. L'entrée Sud-Ouest, par la route départementale 802, dessert les voies de contournement Ouest et Sud du centre d'agglomération, ainsi que l'avenue du Corps Franc Pommies. Le terminus de la ligne 2 proche, ainsi qu'un site vacant en entrée de ville laissent présager d'une possible implantation de parking relais efficiente.

La réhabilitation des tissus urbains est un sujet essentiel pour la commune de Jurançon, où peu de sites constructibles ont été répertoriés dans le Tissu Urbain Constitué. Le site identifié au pied du Pont d'Espagne révèle notamment de forts enjeux en termes de réhabilitation des tissus urbains. Cet enjeu est par ailleurs très présent sur des sites spécifiques identifiés sur les coteaux de Jurançon, en dehors du TUC.



JURANÇON - GASTON CAMBOT



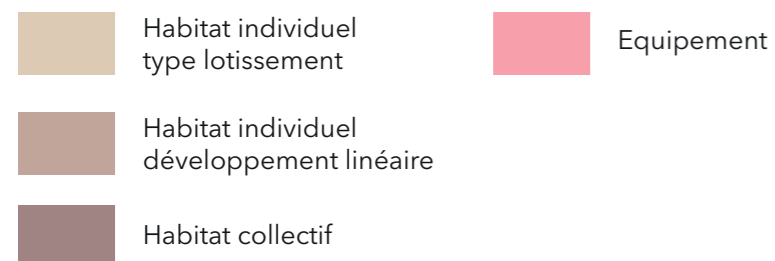
JURANÇON - GASTON CAMBOT



TYPO-MORPHOLOGIE

UN SECTEUR BÂTI MODERNISTE AU SEIN D'UN QUARTIER DIVERS

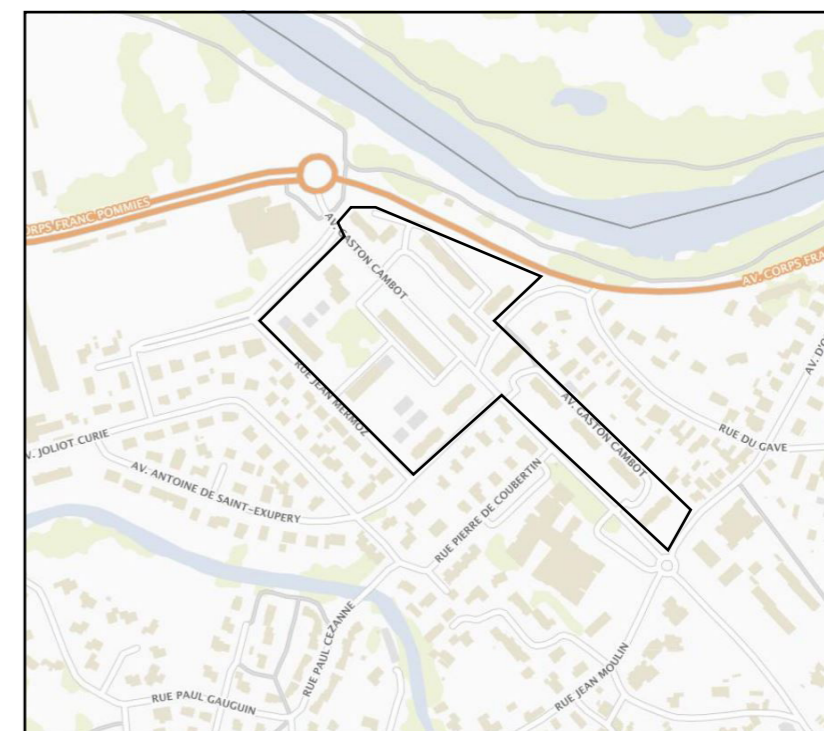
Ce secteur d'OAP comprend 15 barres de logements et deux tours. Ce quartier, à l'identité architecturale forte, se détache par son style moderne et sa grande hauteur au sein du tissu urbain de Jurançon. Construit à la lisière de la commune, ce secteur est proche des équipements sportifs majeurs, du lycée professionnel André Campa et du Gave de Pau. Son voisinage se compose de quartiers pavillonnaires organisés en lotissement et d'un tissu pavillonnaire ancien rue du Gave. La plupart de ces maisons ne dépassant pas deux étages.



PAYSAGES

UN SECTEUR DE GRANDE HAUTEUR AU BORD DU GAVE

Ce secteur d'habitat moderne marque le paysage du bord du Gave par son architecture moderne et sa hauteur (les tours font 13 étages, soit environ 39m). Il surplombe le Gave tout en y étant relié par le sol via la traversée de l'avenue Corps Franc Pommies. Le quartier profite de la proximité directe d'un paysage hydrographique exceptionnel à l'échelle régionale, magnifié par un aménagement qualitatif de ses berges. A l'opposé du Gave se trouvent les coteaux du Jurançon (à l'ouest et au sud). Le paysage interne du quartier mérite lui aussi une attention particulière puisque sa composition moderne a laissé une grande place aux espaces verts (et au parking) en pied d'immeuble. L'ouest du quartier bénéficie d'une aire de jeux pour enfant.



DESSERTE

UN SECTEUR PROCHE DE LA ROCADE ET BIEN DESSERVI

Ce secteur se situe aux limites naturelles de la ville (topographique et hydrographique). Il n'en est pas pour autant isolé. Il bénéficie en effet d'une desserte privilégiée vers la rocade (via l'avenue Corps Franc Pommies). Les berges du Gave sont accessibles à pied.

La composition moderniste du quartier a impliqué dès sa conception de larges voiries dans et autour du quartier. Les pieds d'immeubles disposent presque systématiquement de parking extérieur.

JURANÇON - GASTON CAMBOT

Périmètres et phasages

Cette OAP propose des orientations d'aménagement sur un site unique, composé de plusieurs parcelles et prenant place sur une surface totale de 5 ha. Un phasage de mise en œuvre est envisageable mais l'aménagement de ce site devra se faire dans le cadre d'une opération d'aménagement d'ensemble.

Insertion architecturale et urbaine

La présente OAP ne présente pas d'implantation de bâti sur le site questionné. En revanche, elle insiste sur la nécessité de prendre en considération l'évolution des bâtiments inclus sur le site.

Ainsi, une réhabilitation thermique des bâtis, voire une requalification, serait nécessaire pour garantir le maintien de la qualité des installations actuelles, et diminuer par la même occasion les consommations énergétiques des logements.

Mixité fonctionnelle et sociale

Le site présente une programmation essentiellement tournée vers l'habitat social. Des commerces sont cependant présents en rez-de-chaussée et des aménagements complémentaires ne sont pas à exclure dans le cadre d'une réhabilitation.

Le site s'intègre par ailleurs dans un contexte urbain varié en termes de programmation. Les équipements publics sont notamment très présents à proximité du site, avec la plaine des sports au nord, le long du Gave de Pau, et les équipements scolaires, de petite enfance et de santé au sud.

La proximité et l'accessibilité du centre-ville constituent par ailleurs un accès privilégié aux services qui y sont proposés.

Un espace de convivialité existant, matérialisé par une aire de jeu, devra être conforté dans le cadre des futurs aménagements.

Qualité environnementale et prévention des risques

Le site n'est pas touché par un aléa inondation identifié dans le cadre du PPRi, et ce malgré la proximité du Gave de Pau au nord. Une attention devra cependant être portée à l'imperméabilisation des sols, ainsi qu'à la récupération des eaux de pluies dans le cadre de tout projet d'aménagement.

La trame verte et bleue est très présente avec le Gave de Pau présent au nord du site d'OAP. Des aménagements paysagers ont par ailleurs été intégrés aux opérations de logements. Des alignements d'arbres le long de la voirie complètent une trame verte et bleue très riche à préserver et valoriser quelles que soient les orientations retenues pour l'avenir de ce site.

Accès et desserte

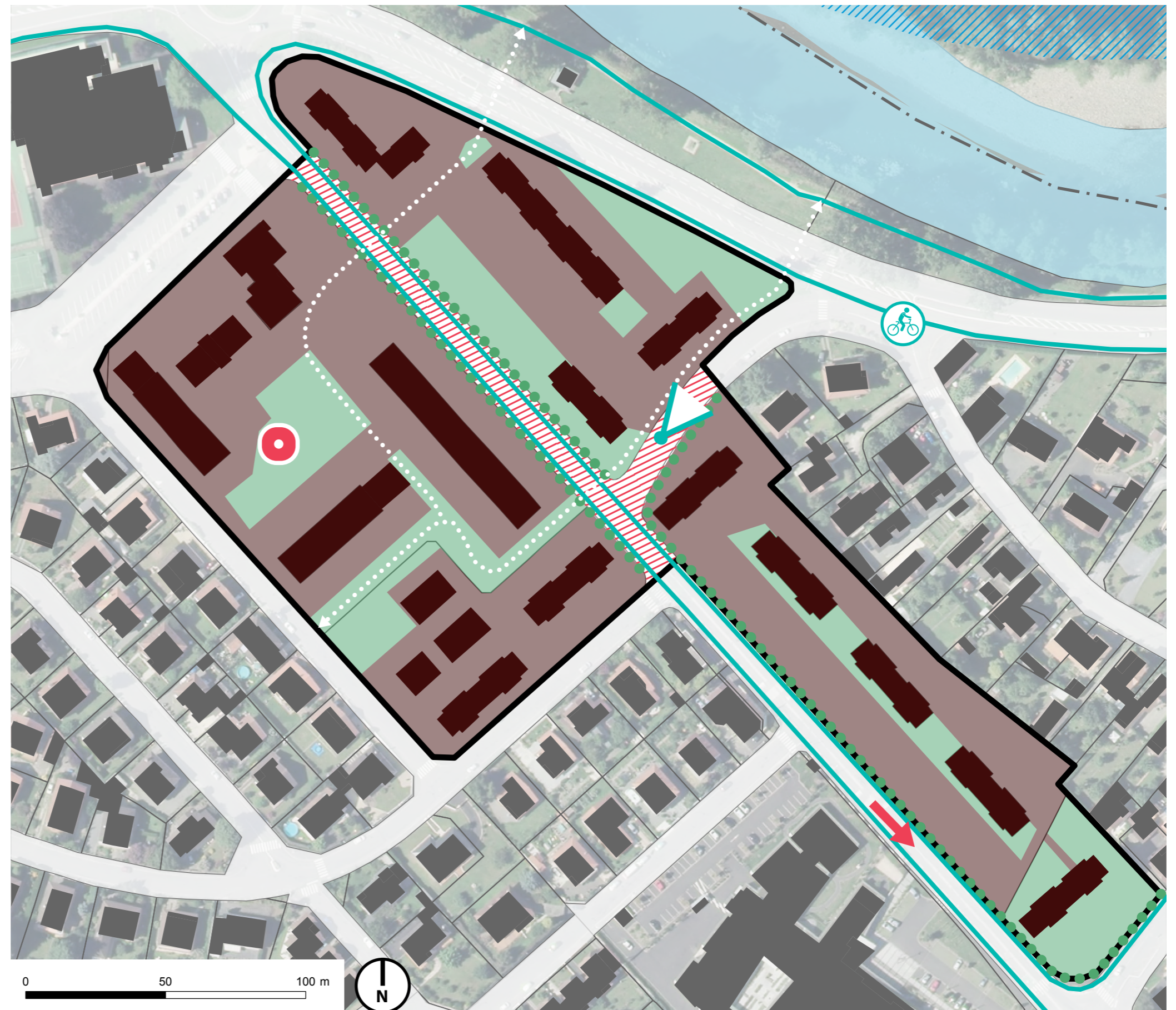
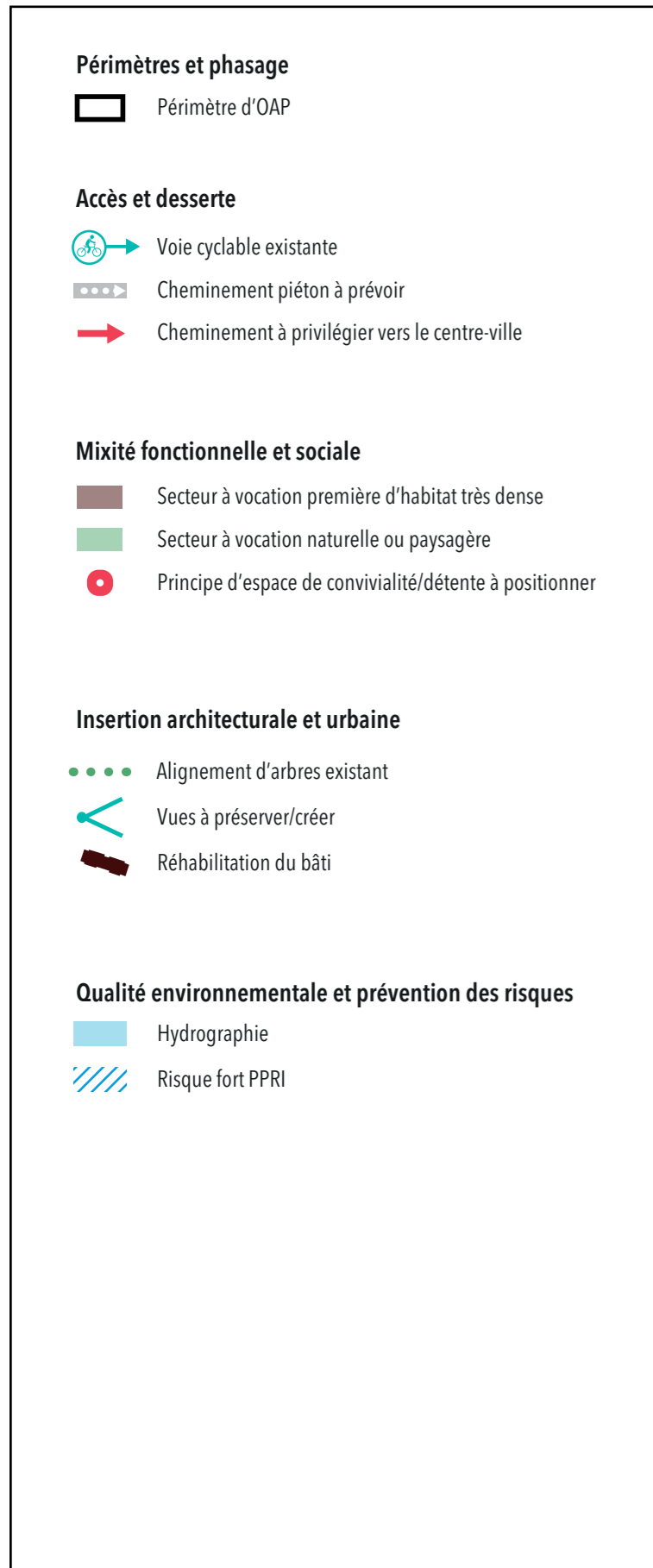
Le site est desservi au nord par l'avenue du Corps Franc Pommies, ainsi qu'au centre par l'avenue Gaston Cambot, élément structurant de la trame viaire de Jurançon reliant l'entrée sud-ouest de l'agglomération au centre-ville.

Cet axe est le support d'une ligne de transports en commun à haute fréquence, qui dessert le site d'OAP sur plusieurs arrêts.

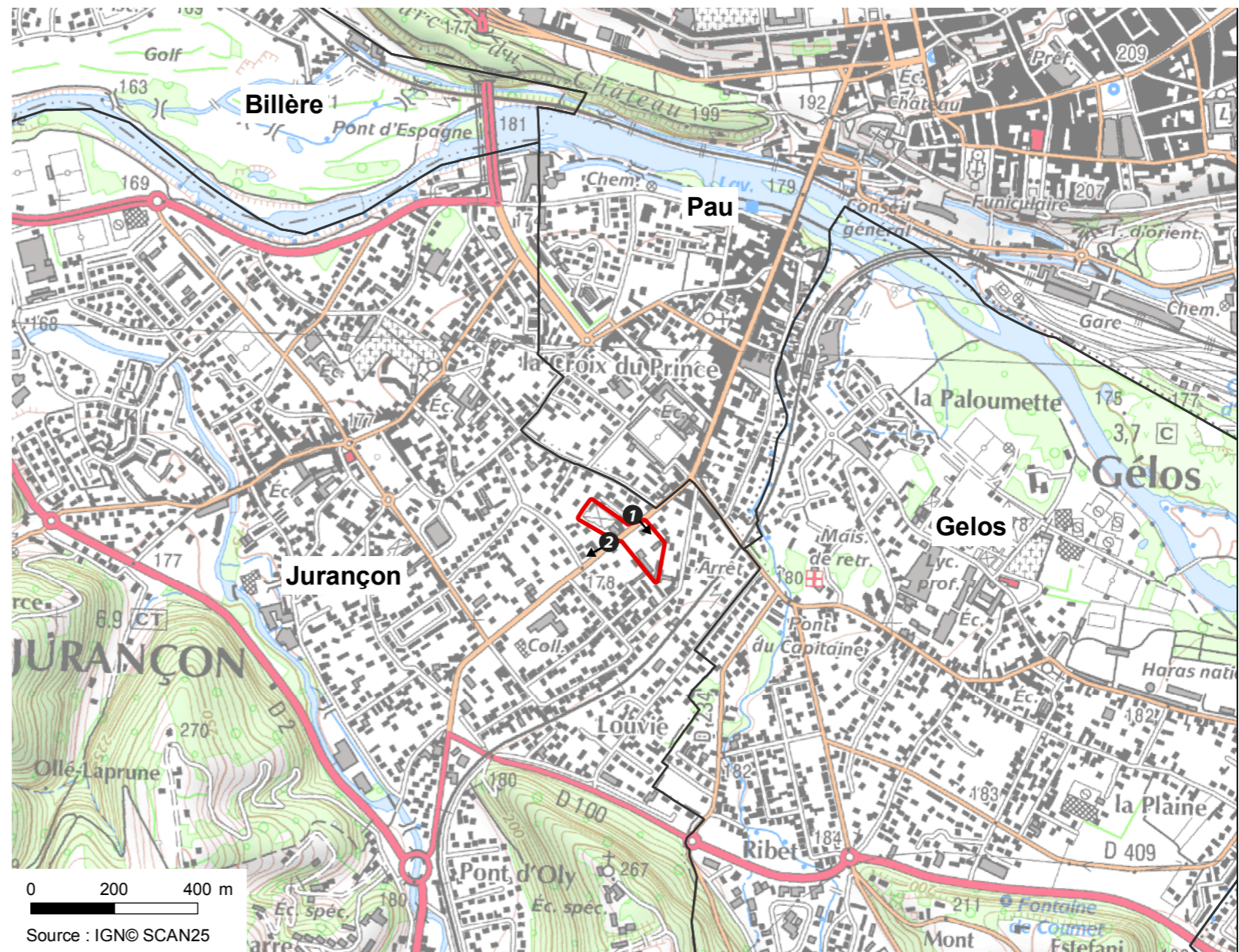
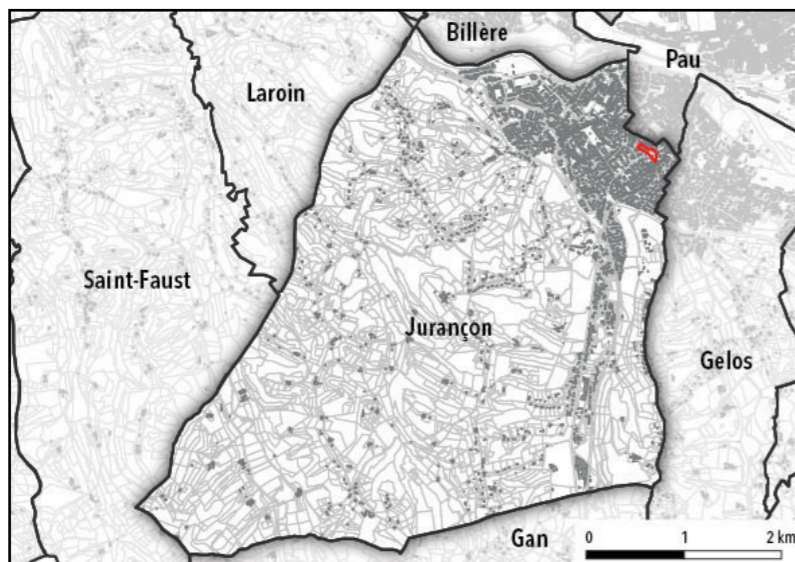
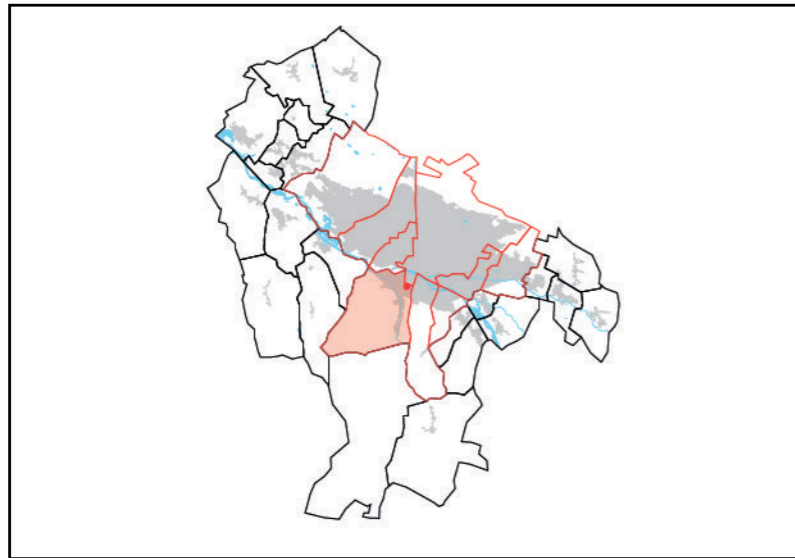
Des cheminements piétons sécurisés devront être aménagés depuis les implantations bâties vers cette offre de mobilité, ainsi que vers le centre-ville de Jurançon et les berges du Gave de Pau.

Plusieurs voies cyclables sont par ailleurs identifiées à proximité du site. Des espaces de stationnement adaptés aux mobilités actives seront ainsi à penser dans le cadre des aménagements futurs de ce site afin d'encourager les habitants à diversifier leurs modes de transport.

JURANÇON - GASTON CAMBOT



JURANÇON - HENRI IV



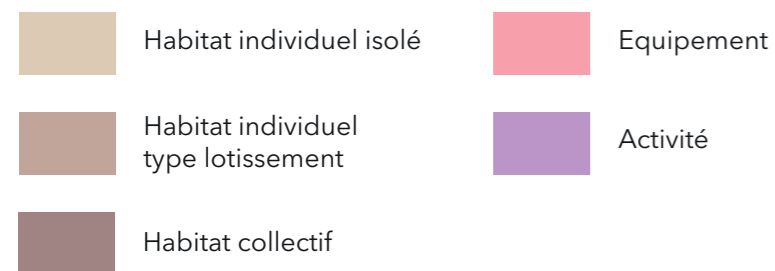
JURANÇON - HENRI IV



TYPO-MORPHOLOGIE

UN SECTEUR EN RECONVERSION

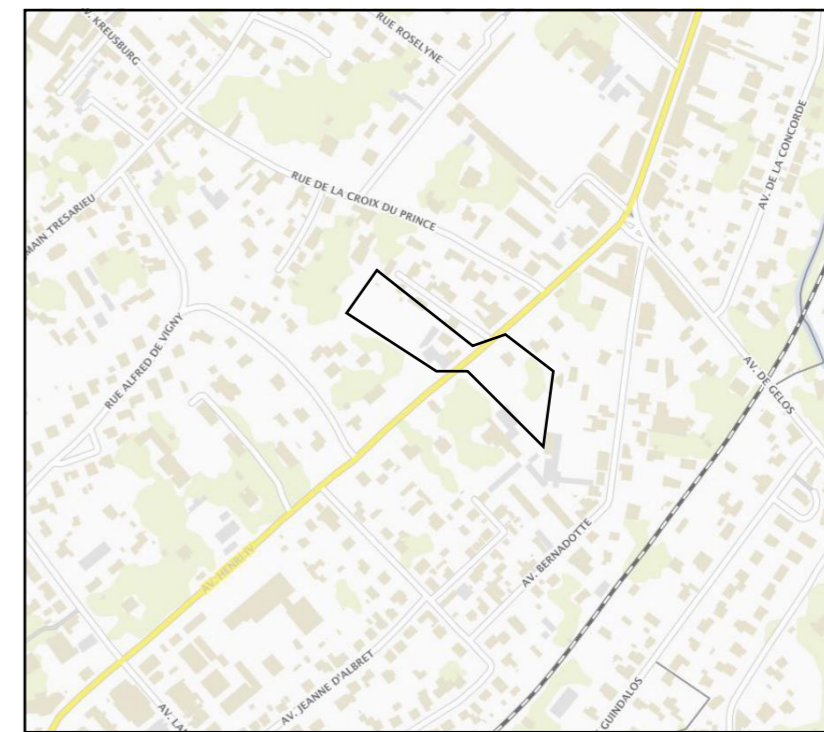
La composition urbaine attenante est marquée par des parcelles en lanières sur rue d'environ 30m de large, accueillant des villas au cœur de parcs arborés. Au nord s'amorce un tissu urbain dense composé d'immeubles collectifs en mitoyenneté avec des maisons de ville (en bande). La typologie des bâtiments existants, peu singulière, mérite d'être notée. En effet, le site est marqué par deux corps de bâtiment de style industriel.



PAYSAGES

UN SECTEUR A RECONVERTIR DANS UNE ZONE URBAINE DENSE

L'environnement paysager aux alentours se distingue par la forte présence végétale sur rue provenant de parcelles privées. L'axe de l'avenue Henri IV, large et linéaire sur plus de 700 mètres, accentue une perspective sur les coteaux du Jurançon. Le site procure actuellement un paysage uniforme d'un revêtement au sol minéral ponctué par deux corps bâtis de style industriel. Se situe sur le même secteur une parcelle où abonde une végétation arbustive sauvage (marque d'un abandon prolongé).



DESERTE

UN SECTEUR EN LIEN DIRECT AVEC LE CENTRE DE PAU

Ce secteur se situe dans la continuité de l'axe de circulation menant au centre de Pau (rue du 14 Juillet). Il dispose d'une offre importante en transport en commun et se situe à vingt minutes à pied de la place de Verdun. La proximité immédiate d'un axe routier majeur de l'agglomération est autant une chance en terme de mobilité qu'un désagrément potentiel pour les futurs habitants.

JURANÇON - HENRI IV

Périmètres et phasages

Cette OAP s'attarde sur un site regroupant deux parcelles, au sud-est de la rue Henri IV et de l'entrée d'agglomération.

D'une superficie de 0,5, ce secteur d'OAP devra être urbanisé en priorité. Il s'agit aujourd'hui d'une dent creuse au sein du tissu urbain, occupant une localisation stratégique à l'échelle de la commune et de l'agglomération.

Insertion architecturale et urbaine

L'implantation du bâti reprendra les implantations traditionnelles, en protection contre les intempéries et en ouverture vers le sud.

La proximité de la rue Henri IV, axe d'entrée d'agglomération et support d'une ligne de transports en commun structurante, incite une intensification urbaine élevée sur les deux sites. Dans cette situation, le SCoT impose un objectif de construction de 70 logements à l'hectare. Le gabarit maximum autorisé par le règlement correspond à R+3+combles.

Le long de la rue Henri IV, les opérations de construction devront respecter un alignement du bâti avec un recul végétalisé correspondant au modèle de villas présentes de ce côté de l'infrastructure routière.

Mixité fonctionnelle et sociale

La présente OAP prévoit une programmation mixte de logements collectifs et individuels, en location et en accession. La mixité sociale est souhaitable sur ce site, qui devra respecter un minimum de 20% de logement locatif social et de 30% en accession abordable.

Au sein de ce secteur mixte, l'offre de logements attractive viendra conforter les activités commerciales et équipements existants.

Qualité environnementale et prévention des risques

Le site n'est pas touché par un aléa inondation identifié dans le cadre du PPRi. Une attention devra cependant être portée à l'imperméabilisation des sols, ainsi qu'à la récupération des eaux de pluies dans le cadre de tout projet d'aménagement.

La trame verte urbaine, peu présente dans le centre-ville de Jurançon, pourra trouver au sein de ses opérations un support de développement. Des aménagements de type alignements d'espèces végétales locales et variées le long des voiries créées participera notamment à cette intention.

Par ailleurs, il serait souhaitable d'implanter le bâti autour de cours paysagères autorisant les circulations douces et créant par ailleurs des espaces de rencontre pour les nouveaux habitants du quartier.

Accès et desserte

Le site est aujourd'hui uniquement desservi par la rue Henri IV. Des voiries secondaires permettront l'accès en fond de parcelle.

Le stationnement devra être organisé à l'arrière des bâtiments et non en façade sur rue. Il pourra prendre la forme d'espaces mutualisés et paysagers, notamment au sud de la parcelle, ou des connexions viaires devront rester possibles avec les parcelles situées au sud et à l'est du site d'OAP.

Ce site en entrée d'agglomération est desservi par les transports en commun, avec un arrêt de bus à proximité. Des cheminements piétons sécurisés devront être aménagés depuis les implantations bâties vers cette offre de mobilité.

JURANÇON - HENRI IV

Programmation : logement

Superficie : 0,5 ha

Densité souhaitable : 70 logements/ha


Objectif programmatique : 35 logements


Périmètres et phasage

 Périmètre d'OAP

Accès et desserte

 Voie secondaire à aménager


 Cheminement piéton à prévoir


 Cheminement à privilégier vers le centre-ville

 Stationnement à créer

 Voie ferrée

Mixité fonctionnelle et sociale

 Secteur à vocation première d'habitat très dense

 Secteur à vocation naturelle ou paysagère


 Commerces en rez-de-chaussée


Insertion architecturale et urbaine

 Alignement d'arbres à créer

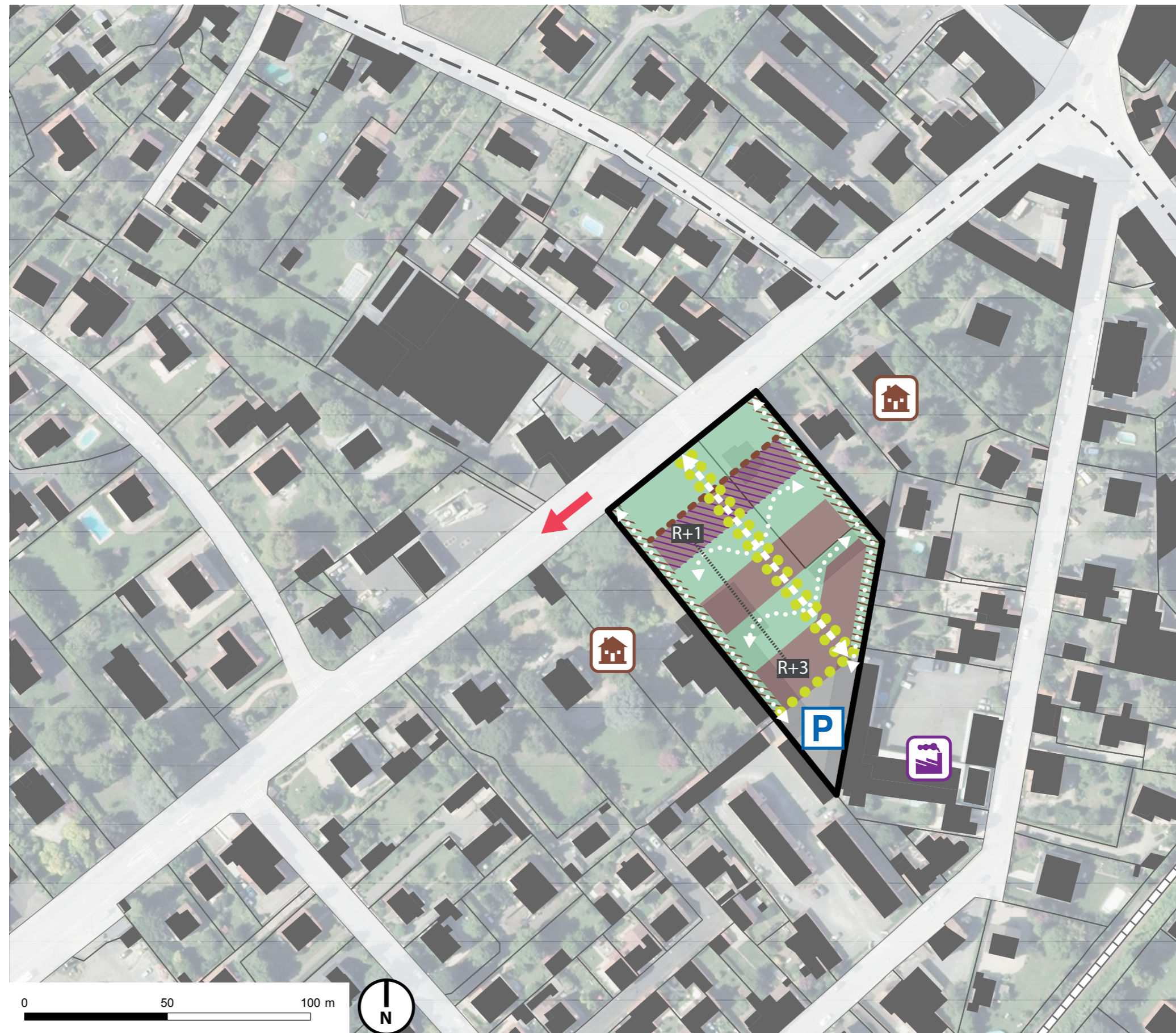
 Principe de retrait par rapport aux limites séparatives

 Principe d'alignement du bâti

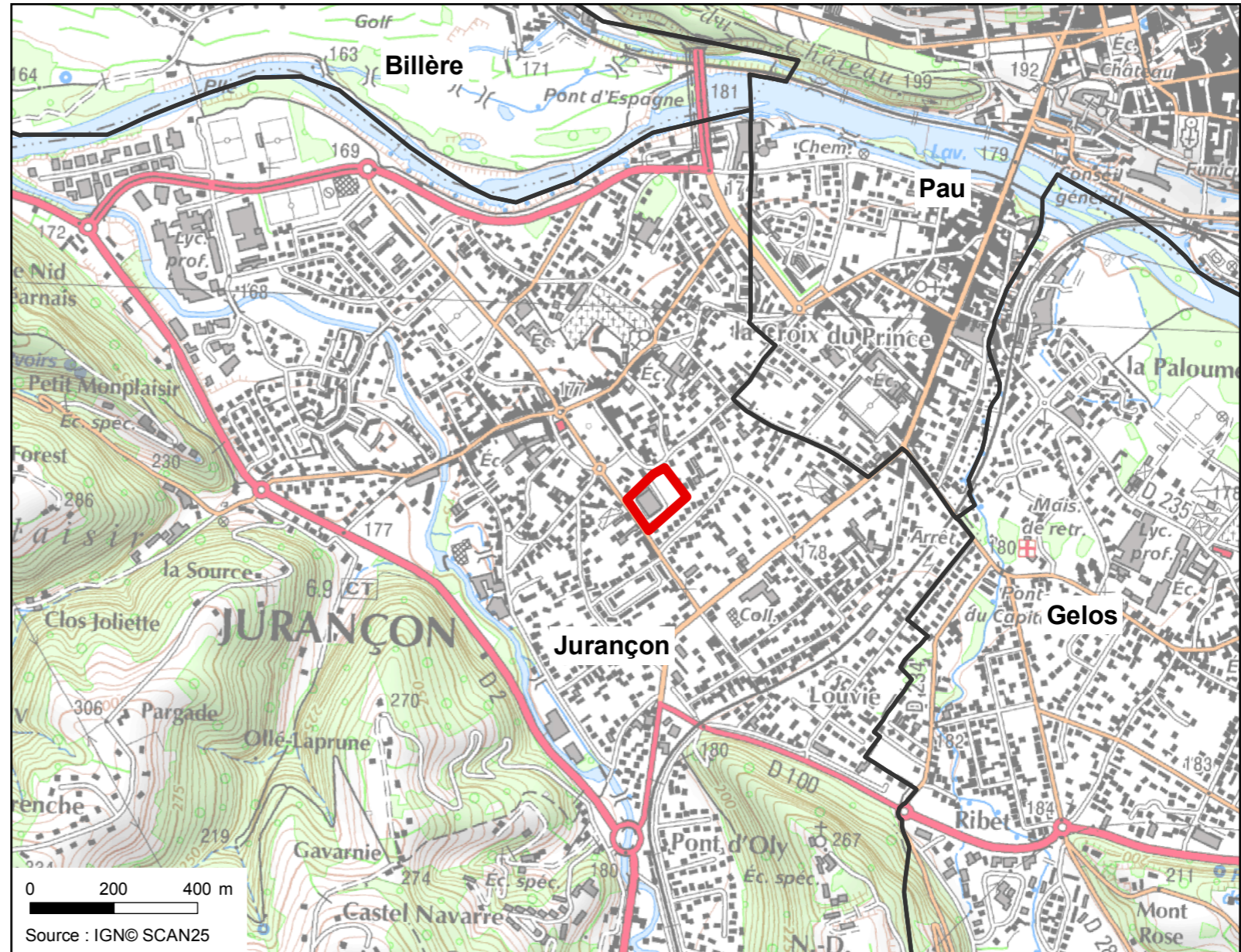
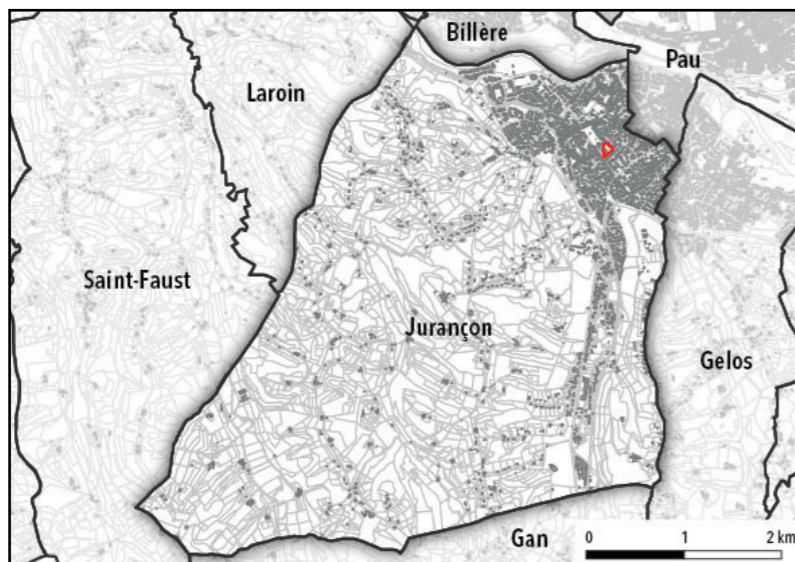
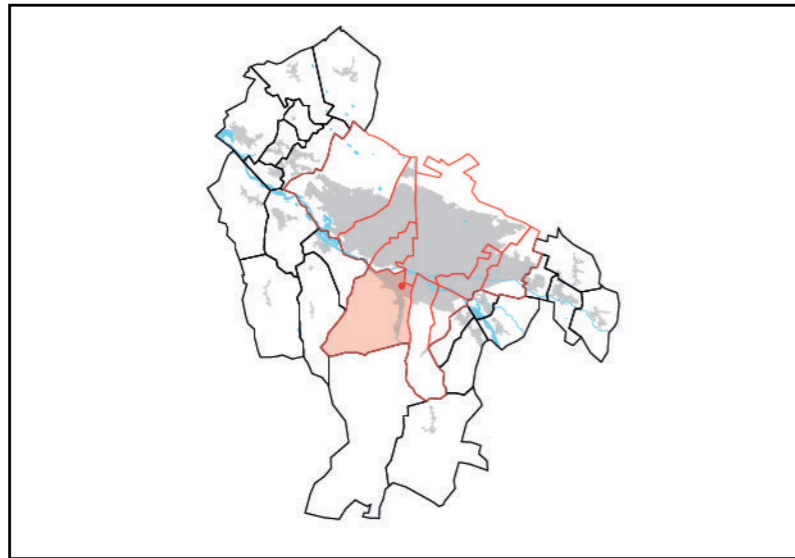
 Prise en compte du caractère résidentiel de l'existant

 Prise en compte du caractère industriel de l'existant

 Principe de gestion des hauteurs



JURANÇON - SUPERMARCHÉ



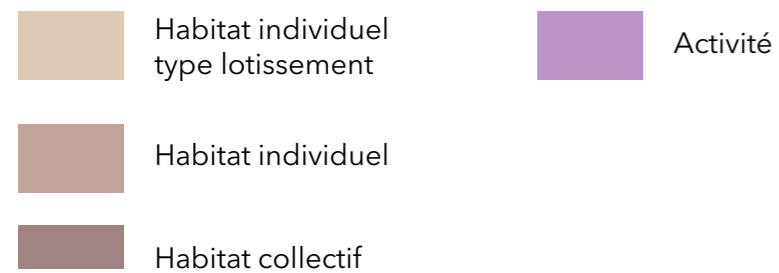
JURANÇON - SUPERMARCHÉ



TYPO-MORPHOLOGIE

UN SECTEUR EN RECONVERSION AU CENTRE DE JURANÇON

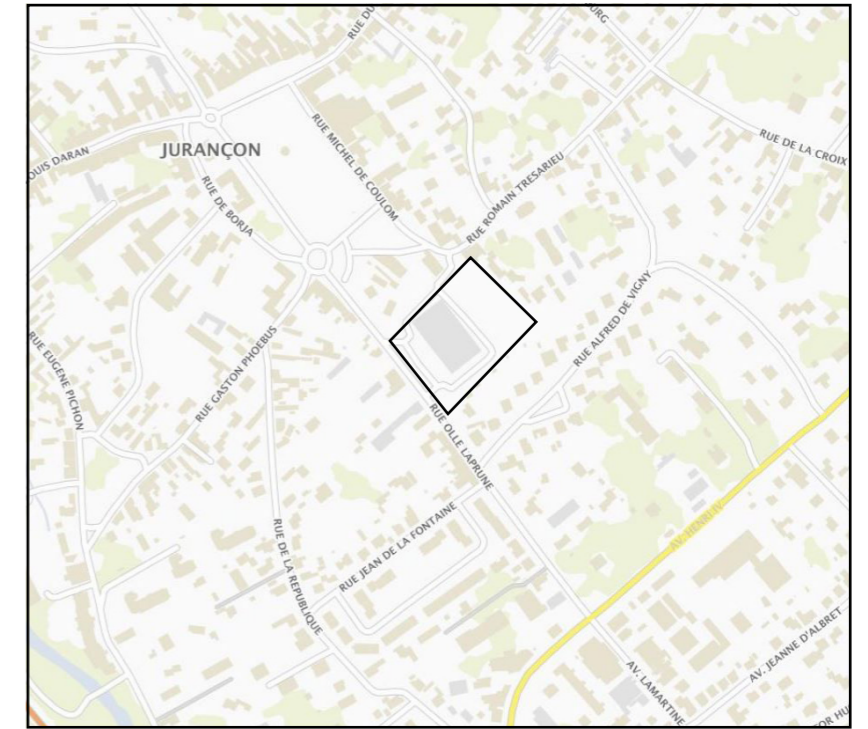
Ce secteur concerne l'actuel supermarché ainsi qu'une parcelle attenante. Le bâtiment du supermarché s'implante au centre de sa parcelle, encerclé par un parking. L'espace public que l'on entraperçoit au nord-ouest structure la centralité de Jurançon autour d'un marché hebdomadaire, de la mairie et de commerces.



PAYSAGES

UNE PLACE PUBLIQUE ARBORÉE

Le site se trouve à proximité de la place de l'hôtel de Ville. Cet espace (140 mètres de long sur 60 mètres de large), composé principalement de sable stabilisé, marque le centre public de la ville de Jurançon. Cette place possède un kiosque et un espace engazonné rectangulaire. Deux à trois rangées de platane trame régulièrement le reste de sa surface.



DESSERTE

UN SECTEUR AU CENTRE DE JURANÇON

Ce site d'OAP se situe en plein coeur du centre de Jurançon, donc à quelques mètres de toutes les aménités urbaines.

Ce secteur peut déboucher sur deux rues. Au nord, la rue Romain Tresariou et au sud la rue Olle Laprune. Cette dernière constitue l'axe nord-sud structurant de Jurançon. Elle aboutie à l'est sur l'avenue Henri IV menant à la rocade et au centre de Pau.

Ce secteur est bien bénéficie d'une excellente desserte par les transports en commun de l'agglomération.

JURANÇON - SUPERMARCHÉ

Périmètres et phasages

Cette OAP propose des orientations d'aménagement sur un site unique, composé de deux parcelles contiguës en centre-ville et prenant place sur une surface totale de 0,8 ha. Un phasage de mise en œuvre est envisageable mais l'aménagement de ce site devra se faire dans le cadre d'une opération d'aménagement d'ensemble.

Insertion architecturale et urbaine

L'implantation du bâti reprendra les implantations traditionnelles, en protection contre les intempéries et en ouverture vers le sud.

La localisation stratégique du site en hypercentre de Jurançon ainsi que la desserte particulièrement efficace du site par les réseaux incitent une intensification urbaine élevée sur ce site. Les opérations de constructions de logement devront ainsi, selon les préconisations du SCoT, atteindre une densité souhaitable de 70 logements à l'hectare. Le gabarit R+3+combles sera ainsi autorisé, afin de proposer des formes urbaines denses tout en favorisant l'insertion dans le tissu mixte existant.

Mixité fonctionnelle et sociale

La présente OAP prévoit une programmation mixte de logements collectifs et individuels, en location et en accession.

La mixité sociale est souhaitable sur ce site, qui devra respecter un minimum de 20% de logement locatif social et de 30% en accession abordable.

Une extension de la surface commerciale d'ores et déjà présente sur le site est par ailleurs envisagée. La présence de ce supermarché en hypercentre répond au besoin des habitants. Son emprise conséquente au sein du tissu urbain devra cependant veiller à ne pas créer une enclave inaccessible aux usagers de l'espace public.

Qualité environnementale et prévention des risques

Le site n'est pas touché par un aléa inondation identifié dans le cadre du PPRi. Une attention devra cependant être portée à l'imperméabilisation des sols, ainsi qu'à la récupération des eaux de pluies dans le cadre de tout projet d'aménagement.

La trame verte et bleue est très présente sur la commune avec la présence du Gave de Pau au nord et des coteaux de Jurançon au sud. Sa mise en valeur en milieu urbain pourra notamment se faire par le biais d'aménagement paysagers qualitatifs au sein des opérations d'aménagement, tels que la plantation d'espèces végétales locales et variées le long des axes de circulation.

Accès et desserte

Le site est extrêmement bien desservi par l'ensemble des réseaux. Des accès existent déjà depuis les rue Olle Laprune au sud et Romain Tresarieu au nord-est. Une voie principale devra être tracée afin de relier ces deux accès et desservir ainsi la parcelle nord du site. Cette voie, en limite de parcelle, permettra par ailleurs éventuellement l'intensification urbaine des parcelles situées à l'est du site d'OAP en leur apportant une solution de desserte.

L'ensemble des voiries aménagées dans le cadre de cette OAP devra permettre à tous les usagers de l'espace public, y compris piétons et cyclistes, de se déplacer en toute sécurité.

Un espace de stationnement mutualisé et paysager pourra être aménagé au centre du site afin de répondre aux besoins des nouveaux habitants et de compléter une offre de stationnement publique faible en centre-ville, tout en limitant la place accordée aux véhicules motorisés au sein de l'espace public et l'imperméabilisation des sols.

Ce site stratégique est desservi par les transports en commun, avec un arrêt de bus à proximité. Des cheminements piétons sécurisés devront être aménagés depuis les implantations bâties vers cette offre de mobilité.

Plusieurs voies cyclables sont par ailleurs identifiées à proximité du site dans le cadre du Plan Vélo. Des espaces de stationnement adaptés aux mobilités actives seront ainsi à penser dans le cadre de l'aménagement de ce site afin d'inciter les futurs habitants à diversifier leurs modes de transport.

JURANÇON - SUPERMARCHÉ

Programmation :
mixte à dominante logement

Superficie : 0,8 ha

Densité souhaitable : 70 logements/ha

Objectif programmatique : 59 logements


Périmètres et phasage

 Périmètre d'OAP

Accès et desserte

 Voie secondaire existante

 Voie principale à aménager

 Voie cyclable existante

 Cheminement à privilégier vers le centre-ville


 Infrastructure à intégrer

 Stationnement existant à conserver


 Stationnement à créer

Mixité fonctionnelle et sociale

 Secteur à vocation première d'habitat très dense


 Secteur à vocation première économique

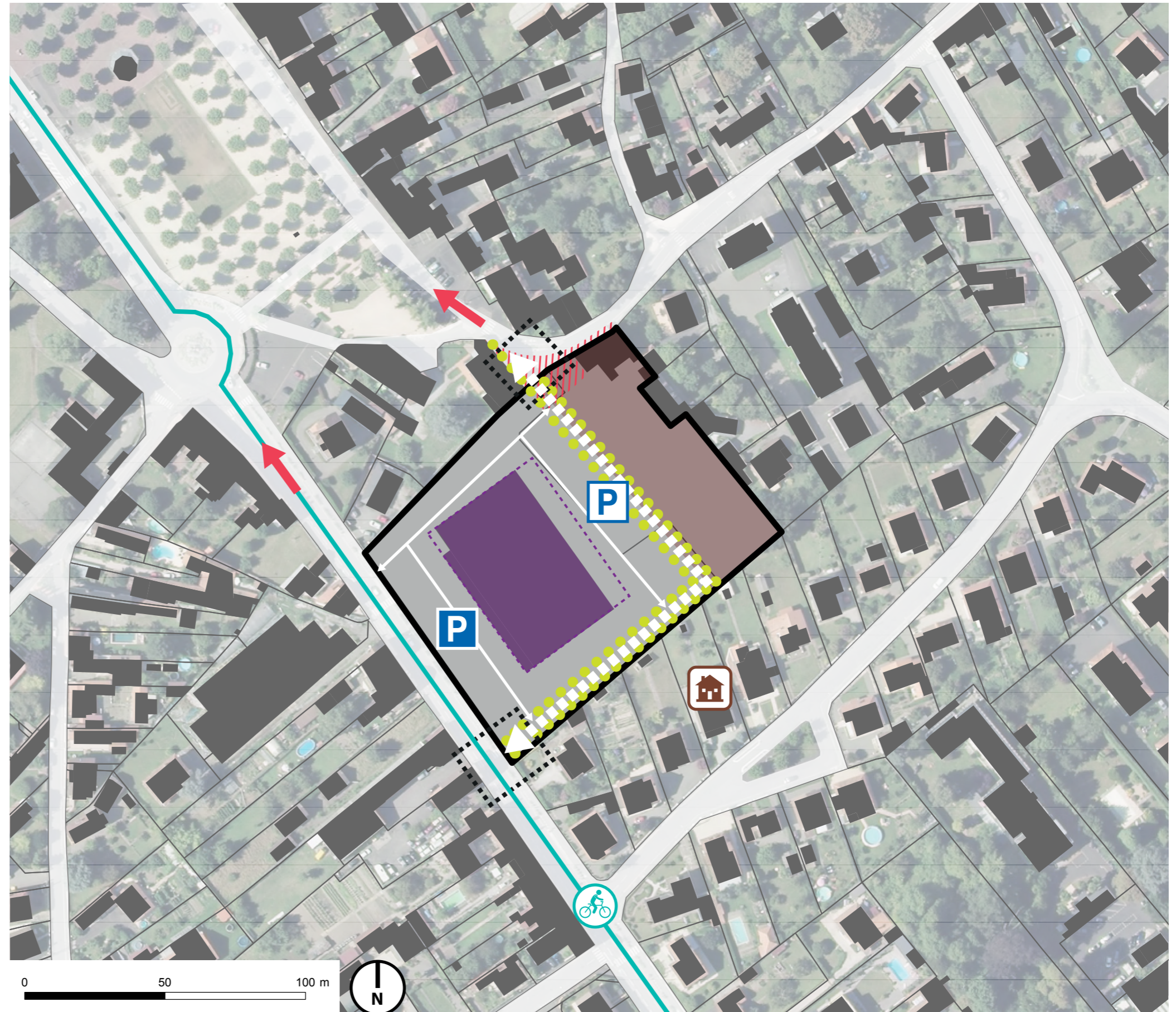
 Offre commerciale à maintenir/développer

 Principe d'espace public à positionner

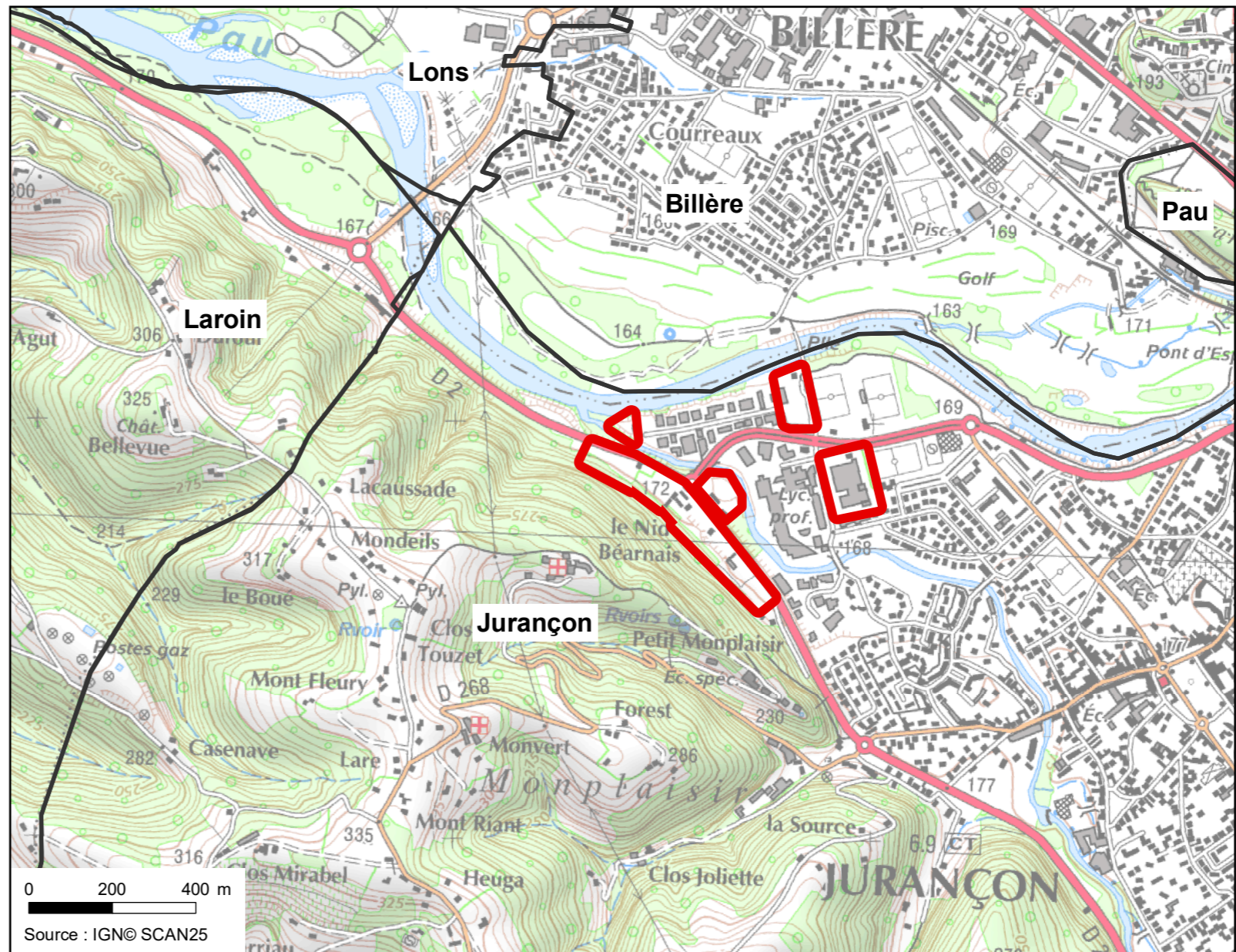
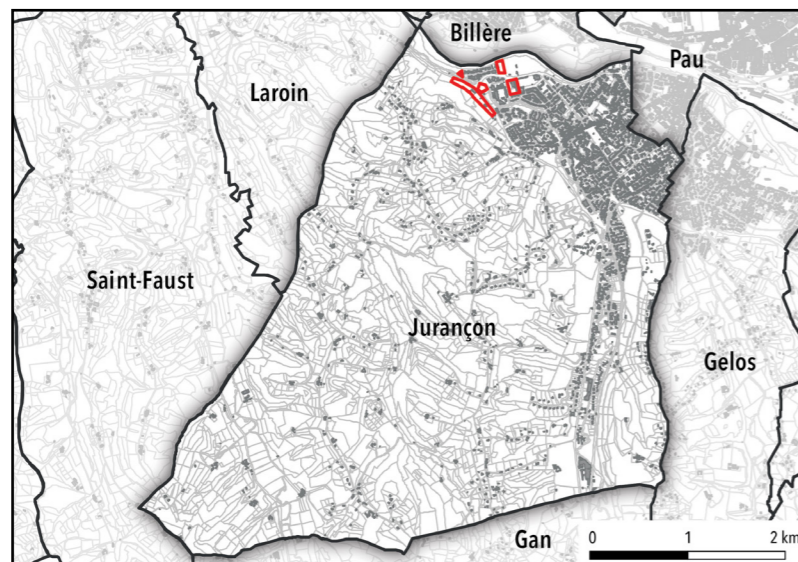
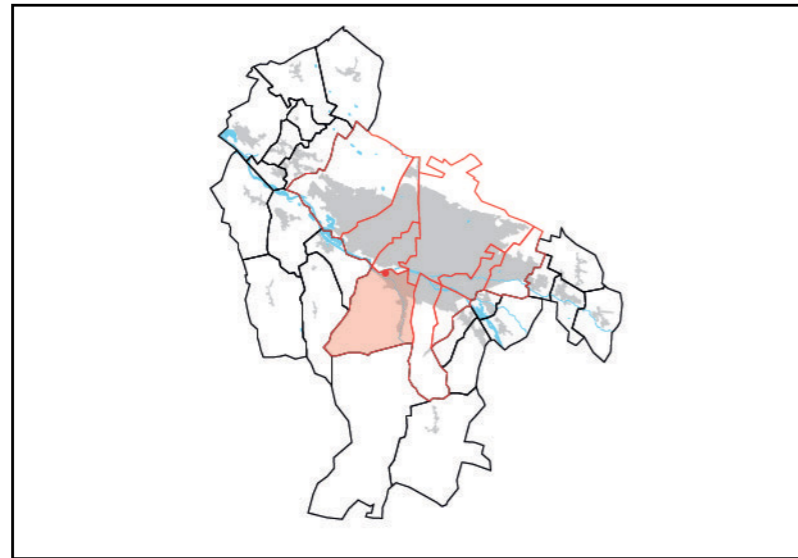
Insertion architecturale et urbaine

 Alignement d'arbres à créer

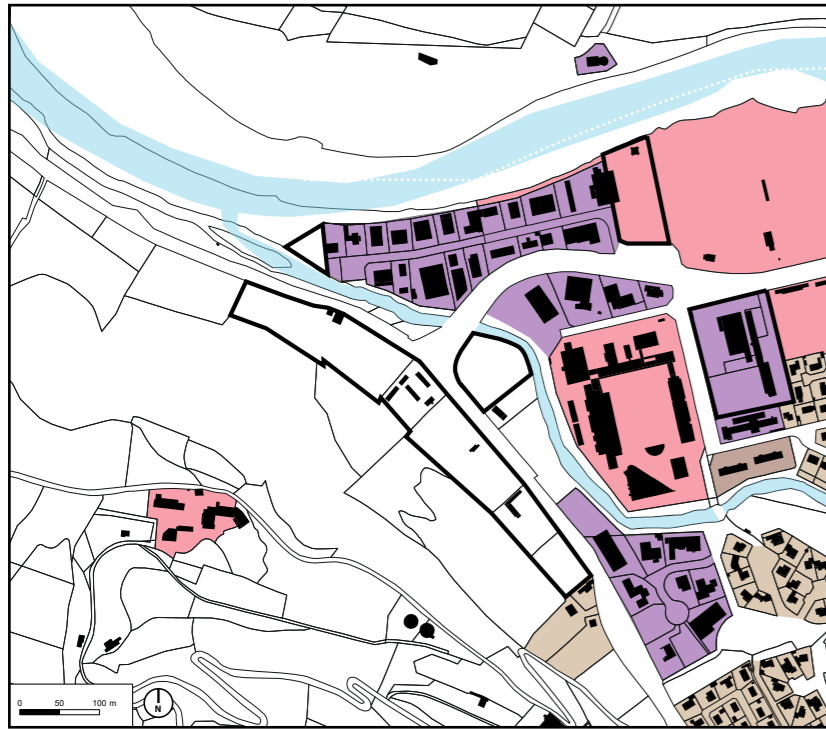
 Prise en compte du caractère résidentiel de l'existant



JURANÇON - ENTRÉE DE VILLE OUEST



JURANÇON - ENTRÉE DE VILLE OUEST

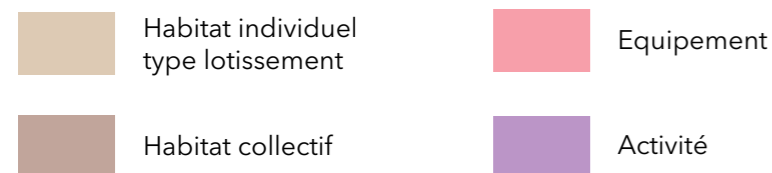


TYPO-MORPHOLOGIE

DE MULTIPLES SECTEURS EN ENTRÉE DE VILLE

Les cinq secteurs d'OAP s'inscrivent dans un contexte urbain typique d'une entrée de ville, où se situent les activités industrielles et les équipements les plus consommateurs de foncier.

Le plus grand secteur se distingue par sa forme longiligne sur plus de 650 mètres de long et épais de 80 mètres à son point le plus large. Les deux secteurs à l'ouest surplombent le gave de Pau et se caractérisent eux aussi par leur étroitesse. Les deux autres secteurs à l'est commencent à s'implanter dans le tissu urbain de Jurançon entre équipement sportif, scolaire et activité industrielle.



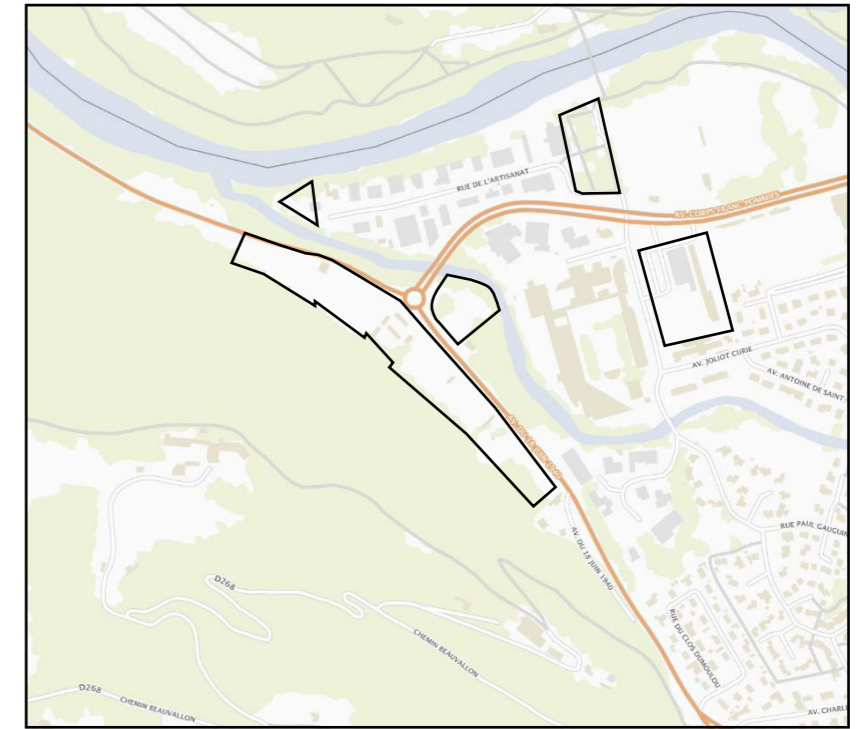
PAYSAGES

AU PIED DES COTEAUX DU JURANÇON, DANS LES MÉANDRES DU GAVE

Ces secteurs bénéficient d'une position singulière sur le paysage de la région Paloise puisqu'ils se situent entre le gave de Pau et les coteaux du Jurançon.

Un des affluents du gave (le Neez) matérialise la fin de la ville.

Le secteur au nord-est est le plus proche d'une passerelle menant à la rue des Gravières sur l'autre rive du Gave. Cet espace de promenade offre une vue privilégiée sur le gave.



DESSERTE

UN SECTEUR ENCADRANT LA ROCADÉ PALOISE

Ce secteur est évidemment bien desservi par une infrastructure qu'elle entoure. La rocade Paloise est donc accessible directement tandis que l'avenue du Corps Franc Pommies mène à l'ouest au pont d'Espagne et à la route de Bayonne.

JURANÇON - ENTRÉE DE VILLE OUEST

Périmètres et phasages

Cette OAP regroupe plusieurs sites complémentaires, en entrée sud-ouest d'agglomération. Aucun phasage spécifique n'est imposé dans l'urbanisation de ces sites. En revanche, la recherche d'une certaine cohérence entre les différentes opérations est indispensable.

Insertion architecturale et urbaine

Les formes urbaines devront s'insérer dans un contexte urbain spécifique. La pente des coteaux au sud-ouest accueillera des installations bâties légères et insérées en fonction de la déclivité du terrain.

La visibilité depuis l'entrée de ville est particulièrement stratégique pour les entreprises, qui devront s'installer en prenant soin de ne pas dénaturer ce paysage qualitatif marquant l'entrée en milieu urbain. Les enseignes devront ainsi être pensées pour ne pas occuper tout l'espace public et laisser au site paysager sa présence significative.

Les équipements publics envisagés sur les sites

Mixité fonctionnelle et sociale

Les sites A, B, C et E pourront accueillir des activités économiques. Les projets d'aménagement devront cependant intégrer la dimension paysagère et la proximité du Parc Naturel Urbain et des coteaux dans leurs choix d'implantation.

Le site D sera privilégié pour l'installation d'une maison des associations. Ce site stratégique desservi par les transports en commun et à proximité des principaux équipements sportifs de la commune devra être aménagé afin d'accueillir une diversité d'activités.

Qualité environnementale et prévention des risques

Une partie des sites envisagés dans le cadre de cette OAP sont touchés par un zonage au PPRi, prévenant d'éventuels risques d'inondation en limitant les possibilités d'urbanisation. Une attention devra ainsi être portée à l'imperméabilisation des sols, ainsi qu'à la récupération des eaux de pluies dans le cadre de tout projet d'aménagement.

La trame verte et bleue est très présente sur ce site d'OAP, avec la présence du Gave de Pau au nord et des coteaux de Jurançon au sud.

Les opérations d'aménagement des différents sites de cette OAP devront ainsi prendre en compte une dimension paysagère forte et l'intégrer dans le cadre des réflexions sur les projets qui s'y développeront.

Accès et desserte

Les sites sont très bien desservis par la D802 et l'avenue Franc Pommies, qui forment la rocade sud-ouest de Pau. La ligne de bus T2, dont le terminus se trouve actuellement au niveau du lycée professionnel, pourra éventuellement évoluer pour venir chercher les utilisateurs d'un parking relais, qu'il serait souhaitable d'aménager au nord du site A.

Un cheminement sécurisé devra être aménagé pour les modes de déplacement actifs depuis les sites accueillant des équipements vers le centre ville. Cela suppose notamment un aménagement spécifique au niveau du rond-point matérialisant l'entrée de ville.

JURANÇON - ENTRÉE DE VILLE OUEST

